

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 15/03/2021 **L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le dix-neuf mars à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance **ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 29/03/2021 **Etaient présents :** Marie-Françoise LECLERC, Davy LEGRIX, Christiane CAPELLE, Olivier MORIN, Patrick DESCHAMPS, Christophe LASMARTRES, Olivier LAVEILLE, Alexis AUMONT.

Nombre de Conseillers En exercice 11 **Absents excusés :** Madame Delphine WELKE donne pouvoir à Madame Marie-Françoise LECLERC, Monsieur Patrick LE HALPERT donne pouvoir à Monsieur Patrick DESCHAMPS, Monsieur Jean-Claude CEDEYN donne pouvoir à Madame Marie-Françoise LECLERC.

Présents 08 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement
Votants 11 délibérer.
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 03 JUILLET 2015 CONCERNANT LISTE DES DÉPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES

Madame Le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 03 juillet 2015 concernant la liste des dépenses à imputer sur le compte « 6232 – Fêtes et cérémonies », à savoir :

- Les dépenses liées aux festivités de l'école de la commune (noël, fête des mères, spectacles ...).
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumation, vœux, fêtes de la commune, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 18 juin, le 11 novembre, ...)
- Les dépenses liées aux échanges internationaux.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public général.

Madame Le Maire exprime l'importance de rajouter à cette liste l'attribution d'une carte cadeau à l'ensemble du personnel communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire



Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le
- Le Maire